

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

en exercice **19** L'an deux mil vingt  
 présents **19** Le 11 décembre, à 20 heures 30,  
 votants **19** Le Conseil municipal de la commune de LA DEVISE (Charente-Maritime)  
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de  
 Vandré, en raison des dispositions sanitaires nécessaires liées au Covid 19,  
 Sous la présidence de Mr TARDY Pascal, Maire de La Devise,

<b>VOTE</b>
<b>POUR : 19</b>
<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABS. : 0</b>

**Date de convocation du Conseil municipal :** Le 4 décembre 2020

**Présents :** MRS. & MMES. TARDY Pascal, Maire de La Devise, DECOURT Isabelle, SAMAIN Philippe, BAS Sylvain, BERETTI Lydia, adjoints, MASSE Gérard, BOUTTEAUD Louis, DAMPURE Guillaume, DUBOIS Richard, GRELET Aurélien, CHAMPOUDRY Louissette, FRITSCH Aurélie, JOUBERT Emmanuel, ROUARD Alexandra, MADEUX Samuel, MAINARD Nadine, MINISCLOUX Astrid, SIVADIER Amandine, STUMPERT Gislaine conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance :** Madame Gislaine STUMPERT

**Objet : Tarifs des services municipaux 2021**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2019,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

<b>TARIFS LOCATION SALLES DES FETES LA DEVISE</b>					
		ST LAURENT		VANDRE	
		du 01/05 au 15/10	du 16/10 au 30/04	du 01/05 au 15/10	du 16/10 au 30/04
<b>Week end : du vendredi 16h au lundi 9h</b>	Commune	100 €	115 €	220 €	340 €
	Hors commune	150 €	165 €	400 €	520 €
<b>Journée sauf : vendredi, samedi, dimanche</b>	Commune	50 €	65 €	150 €	210 €
	Hors commune	80 €	95 €	280 €	340 €
<b>Vin d'honneur</b>	Commune	25 €	25 €	80 €	80 €
	Hors commune	50 €	50 €	150 €	150 €
<b>Manifestations générant recettes</b>	Associations Devisiennes	30 €	30 €	50 €	50 €
<b>Location à caractère privé</b>	Associations Devisiennes	50	65 €	150 €	210 €
<b>Location privée à caractère commercial</b>	Commune	200 €	215 €	350 €	410 €
	Hors commune				
<b>Location campagne électorale</b>	Commune	50 €	65 €	90 €	150€
<b>Forfait nettoyage</b>		100 €		200 €	
<b>Caution</b>		500 €		500 €	

<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>		
<b>Prix du repas enfant</b>		3,00 €
<b>Prix du repas adulte</b>		6,00 €
<b>GARDERIE</b>		
<i>Tarifs horaires dégressifs suivant le nombre d'enfants concernés par famille et le quotient familial (QF) de la Caisse d'Allocations Familiales</i>		
<b>Pour 1 enfant concerné</b>	Inférieur ou égal à 1050 :	1,70 €
	Compris entre 1050 et 1210 :	1,80 €
	Supérieur ou égal à 1210 :	1,90 €
<b>Pour 2 enfants concernés</b>	Inférieur ou égal à 1050 :	1,60 €
	Compris entre 1050 et 1210 :	1,70 €
	Supérieur ou égal à 1210 :	1,80 €
<b>Pour 3 enfants concernés</b>	Inférieur ou égal à 1050 :	1,50 €
	Compris entre 1050 et 1210 :	1,60 €
	Supérieur ou égal à 1210 :	1,70 €
<b>JARDINS COMMUNAUX</b>		
6 € l'are et par an		
<b>DROITS DE PLACE</b>		
<b>Aire de stationnement camping-cars</b>	2 € le jeton (Euro – Relais)	
	Fourniture de 100 litres d'eau potable	
<b>Marché de producteurs</b>	5 € le mètre linéaire occupé et par jour	
	2,50 € le mètre linéaire occupé et par ½ journée	

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- de modifier les conventions de locations des salles des fêtes afin d'y inclure les forfaits nettoyage et de modifier le montant de la caution (conventions jointes à la présente délibération)

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

**Le Maire,**  
**Pascal TARDY**